



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 30 mars 2026

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	18
VOTANTS	19
QUORUM	10
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
23 mars 2026	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
01/04/2026	
Codification : 5.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le <b>31 MARS 2026</b> et publication du <b>31 MARS 2026</b>	
Le Maire, Patricia PERRET	

L'an deux mille vingt-six, le **trente mars**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **vingt-trois mars deux mille vingt-six** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Patricia PERRET, Maire.

**Etaient présents :** Patricia PERRET, Christine VALADE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Anthony PERARD, Roseline TRAMBOUZE, Elodie BERUJAT, Valérie VILLARD, Vincent COLAS, Céline LAREURE, Julien PORTE, Pierrick MATRAS, David DA COSTA, Séverine DEMONT, Corentin DESCOURS, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS et Anne-Laure BOURGEON.

**Absent avec pouvoir :** Jean-Yves BOIRE donne pouvoir à Anne-Laure BOURGEON

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Christine VALADE

**OBJET :** 2026-031 : Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Il n'est pas fixé de nombre minimum de membres du CCAS. Toutefois, 4 catégories d'associations devant obligatoirement faire partie du conseil d'administration, il est possible d'en déduire que ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres, en plus du Maire qui est Président de droit.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De fixer** à 8 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS de Perreux étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre le Maire et Le Secrétaire de séance,  
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 30 mars 2026

Le Maire,

Patricia PERRET

Le secrétaire de séance

Christine VALADE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260330-2026-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2026  
Publication : 31/03/2026